



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de l'Académie de Limoges

Rectorat/DEC 2/CG/14

- **Vu** le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- **Vu** l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- **Vu** le décret no 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment son article 42 ;
- **Vu** l'arrêté du 3 mai 2010 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré,
- **Vu** l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours externes, organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du V de l'article 42 du décret no 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles, de concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- **Vu** les arrêtés rectoraux du 17 septembre 2025 portant ouverture, au titre de l'année 2026, de concours externes public, privé, troisième concours public et second concours interne public, privé pour le recrutement de professeurs des écoles dans l'académie de Limoges ;
- **Vu** les arrêtés rectoraux du 5 novembre 2025 modifiant les périodes d'inscription ;
- **Sur** proposition du Président du jury ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le jury chargé des délibérations pour les épreuves du concours externe public, privé et troisième concours public de recrutement de professeurs des écoles - session 2026 - est composé comme suit :

Président :

Monsieur Franck CUTILLAS, inspecteur académique, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze

Vice-présidente :

Madame Marie-Paule LAPAQUETTE, inspecteur de l'éducation nationale, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale 1^{er} degré.

Article 2

Sont nommés membres du jury d'admissibilité et d'admission :

Madame Delphine AYRAL, inspectrice de l'éducation nationale, IEF et Valeurs de la République, Rectorat de Limoges,
Madame Corinne ADENIS-VERGNAUD, conseillère pédagogique, circonscription Haute-Vienne 2,
Madame Isabelle DOULCET, conseillère pédagogique, circonscription Tulle Vézère,
Madame Pascale BERGER, conseillère pédagogique, circonscription Guéret 2-ASH,
Monsieur Emmanuel BLANCHER, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Haute-Vienne 6,
Madame Nathalie COUTURIER, conseillère pédagogique, référente des directeurs d'école, Limoges,
Madame Jeanne DUBREUIL, professeur des écoles, Ecole sainte Louise de Marillac, Limoges,
Madame Marie-Noëlle BOUSSELY, professeur agrégé, INSPE, académie de Limoges
Monsieur Laurent MOURGAUD, professeur des écoles, École Jeanne d'Arc, Limoges,
Madame Florence LIRAUD, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Brive rural - Brive
Monsieur Benjamin LAVAL, conseiller pédagogique, circonscription d'Aubusson,
Monsieur Bruno CHARLES, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Guéret II ASH Guéret,
Monsieur Sébastien DUCHIER, directeur d'école d'application, Limoges Roussillon,
Madame Célia SOARES, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Haute-Vienne 5,
Madame Marlène MILORD, conseillère RH de proximité, Rectorat de Limoges,
Monsieur Sébastien PEAUDECERF, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Haute-Vienne 1,
Madame Murielle PERCHET, conseillère pédagogique, référente langues vivantes, Rectorat de Limoges
Madame Sandrine PEYRONIE, conseillère pédagogique, circonscription Tulle-Dordogne,
Madame Delphine SCHNEIDER, directrice école d'application, Jean Zay Limoges,
Madame Hélène BOURGES, conseillère pédagogique, circonscription Brive Urbain,
Madame Corinne TEILLET, conseillère pédagogique, circonscription Haute-Vienne 5,
Monsieur Dominique VERGNE, professeur certifié, INSPE, académie de Limoges,
Madame Dominique CERDA, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Tulle Vézère, ASH Tulle
Monsieur Laurent TERRADE, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, académie de Limoges

Article 3

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 16 mars 2026